

* La coexistence d'avantages de même nature institués par la législation en vigueur avec ceux prévus par la présente loi, ne donne pas lieu à l'application cumulative. L'investissement bénéficie de l'incitation la plus avantageuse.

Les Délais :

Délais phase Réalisation	
Régime des Secteurs	trois (03) ans.
Régime des Zones	cinq (05) ans.
Régime des investissements structurants	cinq (05) ans.

✓ Possibilité de proroger le délai pour la phase réalisation.

Délais Phase Exploitation	
Régime des Secteurs	de trois (3) à cinq (5) ans,
Régime des Zones	de cinq (5) à dix (10) ans,
Régime des investissements structurants	de cinq (5) à dix (10) ans,

* La durée des avantages d'exploitation est déterminée suivant une décision délivrée par l'AAPI



mfdgi.gov.dz 

Découvrez

Les **Avantages Fiscaux**


Accordés aux

Grands Projets & aux

Investissements Etrangers

  Direction Générale des Impôts - Algérie

 contact_dgi@mf.gov.dz  (+213) 59 51 51

 Ministère des Finances Immeuble Ahmed Francis
Cité Malki Ben Aknoun, Alger 16306.



Conformément à la loi n°22-18 du
24 juillet 2022 relative à l'investissement

Vous souhaitez investir en Algérie ?

Vous envisagez de réaliser un grand projet ?

Trois régimes ont été prévus visant à encourager les investissements en Algérie, et assurer la transparence et l'égalité dans les transactions et à consacrer le principe de la liberté d'investissement à toute personne physique ou morale, nationale ou étrangère, résidente ou non, il s'agit de:

- **Régime des secteurs ;**
- **Régime des zones ;**
- **Régime des investissements structurants.**

L'Enregistrement des grands projets d'investissement ainsi que les investissements étrangers, s'effectue auprès d'un guichet unique de l'AAPI où via la plate-forme numérique de l'investisseur (*aapi.dz*).

Il est entendu par :

Grands projets:

Les investissements dont le montant est égal ou supérieur à deux milliards de dinars (2.000.000.000 DA) ;

Investissements étrangers:

Les investissements dont le capital est détenu en totalité ou en partie par des personnes physiques ou morales étrangères, bénéficiant de la garantie de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent.

Les investissements bénéficient des avantages prévus au titre des régimes d'incitation, ci-dessus, en sus des incitations fiscales, parafiscales et douanières, prévues dans le cadre du droit commun.

Quels sont les avantages fiscaux accordés?

1 Phase Réalisation

1.1 Les Prérequis:

- Numero d'identification Fiscal;
- Attestation d'enregistrement de l'investissement délivrée par l' AAPI lors de l'enregistrement.

1.2 Les Avantages:

- ✓ Franchise de la TVA pour les biens et services importés ou acquis localement, entrant directement dans la réalisation de l'investissement;
- ✓ Exonération du droit de mutation, à titre onéreux, et de la taxe de publicité foncière, pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné ;

✓ Exonération des droits d'enregistrement exigibles pour les actes constitutifs de sociétés et les augmentations de capital ;

✓ Exonération des droits d'enregistrement, de la taxe de publicité foncière ainsi que de la rémunération domaniale portant sur les concessions des biens immobiliers bâtis et non bâtis, destinés à la réalisation de projets d'investissement ;

✓ Exonération de la taxe foncière sur les propriétés immobilières, entrant dans le cadre de l'investissement, pour une période de dix (10) ans, à compter de la date d'acquisition.

2 Phase Exploitation

2.1 Les Prérequis:

- Procès verbal d'entrée en exploitation établi par les services fiscaux à la diligence de L'investisseur .

1.2 Les Avantages:

- ✓ Exonération de l'Impôt sur le Bénéfice des Sociétés (IBS) ;
- ✓ Exonération de la Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP).